

Daniel Bensaïd, Dominique Lévy*

*Économiste, directeur de recherche au CNRS.

Les quatre tours de Manhattan

Depuis le 11 septembre 2001 et l'attentat contre les tours jumelles de Manhattan, deux autres tours du miracle néo-libéral se sont effondrées : celle de l'économie de l'Argentine, élève modèle du Fond monétaire international ; et celle la firme géante Enron. Ce fleuron de la nouvelle économie a entraîné dans sa chute l'empire Andersen. L'affaire Worldcom a éclaté depuis comme une réplique de ce séisme financier. Ce ne sera pas la dernière.

Par son discours du 20 septembre 2001, George W. Bush a déclaré le monde en état de guerre illimitée : « Nous consacrons toutes les ressources dont nous disposons à démanteler et à défaire le réseau terroriste mondial ; cette guerre ne ressemblera celle d'il y a dix ans contre l'Irak. Elle ne ressemblera pas non plus à la guerre aérienne au dessus du Kosovo, où aucune force terrestre n'a été utilisée et où aucun Américain n'est mort au combat. Notre riposte implique bien plus que des représailles instantanées et des frappes isolées. Les Américains ne doivent pas s'attendre à une simple bataille, mais à une longue campagne sans précédent. Elle pourra prendre la forme de frappes spectaculaires montrées à la télévision comme d'opérations secrètes, secrètes jusque dans leur succès [...] Chaque pays, dans chaque région, doit maintenant se décider : ou vous êtes avec nous, ou vous êtes avec les terroristes. » Dans son discours du 21 janvier 2002 sur l'état de l'Union, Bush confirmait cette logique de guerre sans fin. Sa dénonciation de « l'axe du mal » s'inscrivait en effet dans une vision manichéenne du monde et dans la perspective d'une croisade impériale du Bien contre le Mal.

Il ne s'agit pas là de simple rhétorique. Dans un accès d'imagination orwellienne, Washington a d'abord envisagé la création d'un Bureau d'informations stratégiques destiné à intoxiquer ses ennemis comme ses alliés. Puis, le 6 juin 2002, Georges Bush a annoncé la création d'un nouveau ministère anti-terroriste regroupant 22 agences et services, doté de 37 milliards de dollars annuels et de 170 000 fonctionnaires. Début mars 2002, la presse avait révélé le contenu d'un rapport confidentiel du Pentagone intitulé Nuclear Posture Review (Révision de la doctrine nucléaire) qui établit une liste de sept pays (Chine, Russie, Iran, Irak, Lybie, Corée du Nord, et Syrie), contre lesquels les États-Unis devraient se tenir prêts à utiliser l'arme atomique. Présentés

comme des réponses au 11 septembre, ces ajustements stratégiques s'inscrivent dans une orientation amorcée dès l'été 1990, avant même la guerre du Golfe, sous l'administration de George Bush senior. Il s'agissait déjà de redéfinir l'arsenal et les dispositifs militaires, non plus en fonction de la guerre froide contre la Russie, mais à des fins de contrôle et de maintien de l'ordre dans les pays du Sud. La doctrine des guerres asymétriques et l'élargissement des missions de l'OTAN lors du cinquantième anniversaire de l'alliance n'ont fait que prolonger ce cours impérial.

Le nouveau militarisme est l'envers nécessaire de la mondialisation capitaliste. Dès avant le onze septembre, les budgets militaires étaient repartis à la hausse, retrouvant les niveaux atteints sous Reagan lors du projet de guerre des étoiles¹. D'ores et déjà, le budget de défense américain atteint les 380 milliards de dollars par an et il doit grimper dans les années à venir à 425 milliards. Ces chiffres sont à comparer avec les 4 milliards de dollars (en cinq ans !) généreusement consentis par les pays riches à la reconstruction de l'Afghanistan lors du sommet de Tokyo de l'automne 2001 ! Ils sont aussi à comparer avec les 10 milliards annuels réclamés en juillet 2002 par la conférence mondiale sur le Sida pour lutter contre la pandémie (et avec les misérables 2,1 milliards effectivement versés à ce jour par les pays donateurs² ! Le budget militaire américain représente onze fois celui de la Grande-Bretagne (seconde puissance de l'Alliance atlantique) et 40 % des dépenses militaires mondiales. Parallèlement, les États-Unis font pression auprès de leurs alliés de l'OTAN pour un relèvement de leurs propres budgets militaires et pour une meilleure intégration subalterne à leur guerre contre le terrorisme.

Cette surenchère guerrière à une dimension économique. En période de marasme ou de crise, la production d'armement est simplement « consommée » de façon destructrice dans l'usage ou dans l'obsolescence des armes payées pour la plupart sur fonds publics. Elle a surtout une fonction géostratégique consistant à défendre les intérêts économiques et politiques étasuniens à l'étranger, à consolider l'hégémonie américaine dans le monde, et à renforcer sa présence sur le grand échiquier de l'Asie centrale³. Ainsi, l'expédition afghane aura permis à Georges W. Bush de prendre pied en Géorgie et en Ouzbékistan ; d'offrir une alliance avec Vladimir Poutine (dont le strapontin au G8 est devenu un siège à part entière et qui participe désormais au conseil Otan-Russie), en échange des mains libres pour sa sale guerre de Tchétchénie. Des troupes ont été envoyées en Indonésie et la planète est quadrillée de bases militaires et de protectorats officiels ou officieux. La diplomatie américaine s'active également au Soudan et en Afrique pour contrôler de nouvelles routes pétrolières.

Préposé aux questions latino-américaines pour la Maison Blanche, Negroponte, ancien mentor des « contras » d'Amérique centrale, a annoncé sans se gêner

que les États-Unis étaient confrontés à trois problèmes en Amérique latine (sans même parler de Cuba) : la crise argentine devenue incontrôlable, la situation explosive en Colombie (et au Venezuela), la possible victoire du Parti des Travailleurs aux élections de novembre 2002 au Brésil. Il devra y ajouter, parmi les moindres de ses soucis, le résultat des élections en Bolivie (ou la gauche radicale est arrivée deuxième avec plus de 20 % des voix) ou les explosions populaires en Équateur et au Paraguay.

La crise consécutive au 11 septembre a aussi fourni à la Chine l'occasion d'entrer par la grande porte dans l'Organisation mondiale du commerce. Contrairement aux serments faits par les pays riches d'assortir la lutte contre le terrorisme d'une aide substantielle au développement, le sommet de Doha a révélé l'hypocrisie de ces discours. La conférence de l'ONU tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002 sur le financement du développement s'est soldée par un fiasco retentissant. Et le sommet du G8 réuni en juillet au Canada a soigné son image de club compassionnel en parlant publiquement de l'Afrique, sans qu'il s'ensuive toutefois de mesures concrètes.

Dans ce contexte, Ariel Sharon hésite entre la séparation forcée (illustrée par la construction d'un mur de la honte entre Israël et la Cisjordanie) et l'annexion d'une Cisjordanie sous administration militaire israélienne. Sa fuite en avant guerrière ne relève pas, comme on l'entend trop souvent, d'une folie conquérante. Elle constitue plutôt une anticipation calculée de la politique américaine : dans le cas où l'intervention annoncée contre « l'axe du mal », en Irak ou ailleurs, deviendrait effective dans les mois à venir, Israël constituerait une pièce indispensable du puzzle impérial. Sharon n'aurait alors fait que devancer la logique de guerre américaine.

Cet essor du militarisme impérialiste va logiquement de pair avec un durcissement généralisé des politiques répressives et des contrôles policiers. Le dernier rapport annuel d'Amnesty international souligne, pour s'en inquiéter, qu'au nom de la lutte « anti-terroriste » (Amnesty refuse d'utiliser ce mot dépourvu de définition juridique précise) nombre d'États ont doré et déjà restreint les libertés publiques : « Les États ébranlés par leur vulnérabilité devant des attaques aussi violentes qu'inattendues ont riposté par la mise en place d'un véritable arsenal de mesures législatives et administratives », écrit la secrétaire générale, Irène Kahn, dans l'avant-propos : « Le dogme de la sûreté nationale a déjà souvent servi à bafouer les droits humains. Mais cette fois les démocraties établies ont adopté les premières des mesures draconiennes ». Avec le vote le 25 octobre 2002 du Patriot Act, les États-Unis se sont ainsi dotés d'une législation permettant la détention pendant une période indéfinie de ressortissants étrangers sous le coup d'une menace d'expulsion ; et la Grande Bretagne a promulgué une législation d'urgence établissant « une jus-

tice pénale parallèle, privée des garanties essentielles du système officiel ». Le cas des prisonniers de Guantanamo, capturés dans le cadre d'un conflit armé international, est particulièrement édifiant⁴. Leur détention n'est conforme ni à la 3^e convention de Genève sur le sort des combattants qui ont déposé les armes, ni à la 4^e convention sur la protection des populations civiles en temps de guerre. Or, ces prisonniers sont soit des prisonniers de guerre, et ils relèvent alors de la 3^e convention, soit des civils protégés par la 4^e convention. S'ils ne sont pas prisonniers de guerre, leur enlèvement et leur « rapatriement » à Guantanamo constitue bel et bien un enlèvement international. Juridiquement, l'extraterritorialité de la base militaire invoquée par les dirigeants américains n'existe pas. Pourquoi la législation américaine ne s'appliquerait-elle pas à Guantanamo, alors que les prisonniers sont entre les mains d'une armée elle-même soumise à la loi américaine ? Le fait de les avoir extraits du territoire où ils se trouvaient après la cessation des hostilités constitue bien une violation sérieuse de l'article 49 de la 3^e convention. Cette violation peut très bien être qualifiée de crime de guerre et être passible à ce titre de poursuites par tout État signataire de la Convention de Genève.

Commentant « le triste état du monde » au lendemain du 11 septembre, Stanley Hoffmann constatait amèrement : « Les bénéficiaires de la lutte anti-terroriste seront les États qui ont tant perdu de leur souveraineté mais qui vont pouvoir multiplier les contrôles sur les personnes et les flux de produits et de fonds, c'est-à-dire élever de nouveaux murs et se donner de nouvelles raisons de porter atteinte aux droits individuels au nom de la défense contre l'insécurité commune⁵. » Après que le Parlement européen ait établi (et élargi) une liste noire d'organisations terroristes et adopté à son tour un texte redoutablement liberticide, on a vu en effet le sommet européen de Séville, en juin 2002, mettre à son ordre du jour une politique sécuritaire renforcée, ainsi que la création d'une police commune des frontières. « Mais, poursuivait Stanley Hoffmann, parmi les États ainsi partiellement renforcés, les États-Unis, en tant que seul acteur capable de porter la lutte anti-terroriste dans tous les coins du monde, en seront les premiers bénéficiaires. » Car, après leur avoir reconnu sans sourciller le premier rôle de justicier international, qui pourrait leur reprocher de pratiquer un « unilatéralisme » économique fort peu libéral (dont témoignent relèvement des droits de douanes sur les produits sidérurgiques, l'augmentation des subventions agricoles, ou le refus de soumettre les actions de leurs soldats en terre étrangère à la juridiction de la Cour pénale internationale) ? Cette politique à sens unique est bien au diapason de l'unilatéralisme militaire : le commerce mondial, c'est aussi la guerre !

Au lendemain du 11 septembre, d'aucuns se sont inquiétés de possibles manifestations d'anti-américanisme primaire. Nous ne sommes pas plus anti-améri-

Coalition internationale contre la Guerre (CICG)

Guerre sans fin, fin du droit?

cains aujourd'hui que nous n'aurions été anti-boches hier. Nous savons distinguer entre leur Amérique (celle des guerres indiennes, de la guerre du Vietnam, du maccarthysme, des croisades impériales) et la nôtre (celle des martyrs de Chicago, des grèves de Minneapolis, du Black Power, des manifestants de Seattle)⁶. La ligne de front n'est pas nationale, mais politique. Nous ne combattons pas l'Amérique (ou plutôt les États-Unis), mais l'impérialisme américain au même titre que l'impérialisme européen, subalterne certes mais non moins réel. À l'Amérique des Bush, des Rumsfeld, des Aschcroft, nous opposons l'Amérique des manifestations contre la guerre du Vietnam, celle du Black Power, celle des grévistes d'UPS et des rebelles de Seattle, celle des intellectuels qui s'opposent à l'état d'exception et à la marche des légions impériales.

- | | |
|---|---|
| <p>1 Voir Claude Serfati, <i>La Mondialisation armée</i>, Paris, Textuel, 2001. Si les dépenses militaires étatsuniennes sont réparties à la hausse, elles restent encore relativement basses par rapport à d'autres périodes : en part du produit national brut, elles sont presque quatre fois plus faibles que pendant la guerre de Corée, 2,5 que pendant la guerre du Vietnam, et 2 fois plus faibles que pendant la course aux armements avec l'Union soviétique (sans parler de la Seconde Guerre mondiale où elles étaient 10 fois plus fortes qu'aujourd'hui. Si les sommes investies sont déjà énorme, elles pourraient encore considérablement</p> | <p>augmenter en cas de besoin et être multipliées par 2 ou plus.</p> <p>2 Lire le livre de Paul Benkimoun, <i>Morts sans ordonnances</i>, Paris, Hachette, 2002.</p> <p>3 Voir Tariq Ali, <i>Le Choc des intégrismes. Croisades, djihads et modernité</i>, Paris, Textuel, 2002.</p> <p>4 Voir plus loin les articles de Christine Delphy et de Nils Anderson.</p> <p>5 Stanley Hoffmann, <i>Le Monde</i>, 24 janvier 2002.</p> <p>6 Voir <i>L'Autre Amérique. Les Américains contre l'état de guerre</i>, Paris, Textuel 2002. Et Isabelle Richet, <i>Les Dégâts du libéralisme, États-Unis : une société de marché</i>, Paris, Textuel, 2002.</p> |
|---|---|

À lire (notamment) sur le 11 septembre et ses suites

Gilbert Achcar, *Le Choc des Barbaries*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002

Isabelle Richet, *Les Dégâts du libéralisme : les États-Unis, une société de marché*, Paris, Textuel, septembre 2002.

L'Autre Amérique. Les Américains contre l'état de guerre. Recueil préparé et présenté par Daniel Bensaïd, Eustache Kouvélakis, et Sebastian Budgen, avec des contributions de Mike Davis, Angela Davis, Noam Chomsky, Arno Mayer, Manning Marable, Howard Zinn, Immanuel Wallerstein, Judith Butler, Edward Saïd, Ronald Dworkin, Gore Vidal, Michaël Mann, Naomi Klein, Paris, Textuel, septembre 2002.

Tariq Ali, *Le Choc des intégrismes. Djihads, croisades, et modernité*. Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize. Paris, Textuel, octobre 2002.

David Chandler, *From Kosovo to Kabul. Human Rights and International Intervention*, Pluto Press, Londres, 2002.

Issue d'un appel lancé au moment où Georges W. Bush annonçait sa guerre sans limite, la Coalition internationale contre la guerre (CICG) a organisé en novembre 2001 une journée d'information et de mobilisation contre la guerre impériale. Elle a tenu, le samedi 6 avril 2002 à Paris, une réunion publique sur le thème « Guerre sans fin et fin du droit ». La situation à Guantanamo a tenu une place importante dans cette réunion. Sont intervenus notamment le juriste Gérard de la Pradelle, spécialiste des Conventions de Genève, Me Patrick Baudouin de la FIDH, et Me Debray, avocat des familles de deux détenus de nationalité française. Ces contributions ont fait apparaître que :

- 1) *Les personnes arrêtées dans le cadre d'un conflit sont toutes protégées par les Conventions de Genève : la troisième quand ce sont des combattants, la quatrième quand ce sont des civils. Si ces personnes sont par ailleurs soupçonnées de délits de droit commun, elles ont droit à ce titre aux protections ordinaires de l'habeas corpus : à se voir notifiées des charges qui pèsent contre elles, à avoir un avocat et à être libérées si elles ne sont pas inculpées dans un délai raisonnable.*
- 2) *Si les États-Unis soutiennent que ces personnes sont des membres des forces armées talibanes ou de milices combattant avec ces forces, ils doivent traiter les détenus en prisonniers de guerre (3^e Convention de Genève, article 4 (A) (1)), et les rapatrier maintenant que les hostilités actives sont finies.*
- 3) *Puisqu'ils refusent le statut de prisonniers de guerre aux détenus, les États-Unis laissent entendre qu'il s'agirait de civils. Dans ce cas, les autorités américaines, en les déplaçant hors du territoire où ils ont été arrêtés, ont commis une violation grave de la 4^e Convention (article 49), violation qui est un crime de guerre selon le protocole de la Croix-Rouge de 1977.*

Nous publions ci-dessous l'intervention introductive de Christine Delphy à la réunion du 6 avril ainsi que l'intervention de Nils Anderson sur les atteintes systématiques au droit international.

Pour contacter la CICG, s'informer sur les guerres en cours et les mouvements anti-guerre, consultez régulièrement son site :

cicg.free.fr